

Publié le 26 juin 2015 à 06h00 | Mis à jour le 26 juin 2015 à 06h00

Prévenir, s'amuser et informer



Kim Laliberté et Jonathan Galarneau, éducateurs spécialisés responsables de projets de prévention à l'Association Renaissance des personnes traumatisées crâniennes du Saguenay-Lac-Saint-Jean.
(Courtoisie)

Le Quotidien

La possibilité de rendre le port du casque à vélo obligatoire a refait surface dernièrement au Québec. Bonne ou mauvaise solution? Charles Cantin ainsi que Kim Laliberté et Jonathan Galarneau, éducateurs spécialisés responsables de projets de prévention à l'Association Renaissance des personnes traumatisées crâniennes du Saguenay-Lac-Saint-Jean, débattent aujourd'hui de la question, alors que l'été débute.

«Au moment de l'accident, la victime ne portait pas son casque.» Combien de fois avons-nous entendu cette phrase dans un bulletin de nouvelles relatant un accident impliquant un cycliste!

Au Québec, 7 500 cyclistes sont grièvement blessés chaque année. La majorité des accidents de vélo et des blessures qui en résultent d'impacts surviennent durant les heures de pointe, soit entre midi et 20h, selon Statistique Canada. De plus, 90% des accidents impliquant un vélo et une automobile se produisent en milieu résidentiel où la limite de vitesse est de 50 km/h ou moins, selon la Société de l'Assurance automobile du Québec.

À l'Association Renaissance, nous travaillons avec des personnes vivant avec un traumatisme craniocérébral qui leur a causé des séquelles permanentes. Parmi nos membres, certains ont été victimes d'un accident de vélo. Nous sommes témoins quotidiennement de la réalité que vivent ces personnes. Pertes de mémoire, troubles cognitifs et/ou physiques, incapacité à demeurer seul, de travailler ou de conduire, perte du réseau social: toutes ces conséquences sont vécues à différents niveaux par

les personnes vivant avec un traumatisme craniocérébral. Dire que dans la majorité des cas, celui-ci est évitable...

Devrions-nous obliger le port du casque chez les cyclistes? Un débat important existe depuis plusieurs années. Au Québec, les autorités gouvernementales et certains organismes reliés au monde cycliste ne jugent pas nécessaire d'obliger ne serait-ce que les jeunes de moins de 18 ans à porter un casque protecteur. Pourquoi? L'obligation de porter le casque en vélo aurait un effet dissuasif sur la pratique du sport. Québec préférerait mettre l'accent sur la sensibilisation. Et pourquoi ne pas faire les deux?

Sept des dix provinces canadiennes ont adopté une loi obligeant les cyclistes de moins de 18 ans à porter un casque. Après un an seulement, le taux de décès et de traumatismes craniocérébraux graves a chuté de façon significative.

Selon des statistiques de Vélo Québec et de la Société de l'Assurance automobile du Québec, seulement 57% des cyclistes adultes portent un casque et représentent 60% des décès et 30% des blessures reliées à la tête lors des accidents de vélo sur la route. En obligeant les jeunes à porter un casque protecteur, on crée une habitude qui perdure une fois rendue à l'âge adulte. En grandissant, l'enfant garde le réflexe de mettre son casque avant de partir à vélo. Nous avons pu être témoin d'un changement de comportement semblable en 1976 lorsque le port de la ceinture a été imposé aux conducteurs et passagers en voiture. Autrefois décriée, cette obligation est aujourd'hui devenue un réflexe chez les Québécois et les Québécoises.

Bien sûr, une loi ne peut pas faire le travail à elle seule! Il est important de faire un travail de prévention auprès de la population. Depuis maintenant deux ans, l'Association Renaissance mène la Tournée de «Jo Vélo». Celui-ci va à la rencontre des gens, jeunes et moins jeunes, afin d'informer la population du Saguenay - Lac-Saint-Jean sur la pratique sécuritaire du vélo, principalement sur le port du casque. En éduquant la population, on sème un graine qui, avec le temps, s'enracine.

Les personnes s'objectant à cette loi avec le prétexte que la pratique du sport se verra diminuer doivent se poser une question. On ne peut pas s'attacher à vélo, nous n'avons comme seul élément protecteur un casque. Pourquoi s'en priver? Une jambe cassée peut se ressouder, un cerveau endommagé le restera à jamais. Le jeu en vaut-il vraiment la chandelle?

[Détente](#)

[Avis de décès](#)

[Archives](#)

[Petites annonces](#)

[Plan du site](#) [Modifier votre profil](#) [Foire aux questions](#) [Nous joindre](#) [Conditions d'utilisation](#) [Politique de confidentialité](#)